

Dernière mise à jour le 28 septembre 2017

Impôts 2018 : ce qui change pour les particuliers

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics ont présenté hier les grandes lignes du projet de loi de ...

Sommaire

- Pouvoir d'achat
- Investissement, innovation
- Environnement, logement

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics ont présenté hier les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2018. Le texte contient la plupart des réformes fiscales souhaitées par Emmanuel Macron. Zoom sur ce qui va changer pour les particuliers.

Pouvoir d'achat

Plusieurs mesures sont destinées à redonner du pouvoir d'achat aux Français, en particulier à ceux qui travaillent et aux plus fragiles :

- La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des Français (l'impôt sera diminué de 30 % en 2018, de 65 % en 2018 et totalement supprimé en 2020)
- La revalorisation de l'Allocation aux adultes handicapés (+ 48 € en moyenne par mois à partir de 2018)
- La suppression des cotisations salariales maladie et chômage et de la contribution exceptionnelle de solidarité en contrepartie de la hausse de la CSG (gain net de 1,45 % du salaire brut pour les salariés du privé)
- La revalorisation de la prime d'activité (+ 20 € à partir de 2018, + 80 € à la fin du quinquennat)
- L'extension de l'exonération de cotisations sociales pendant un an à l'ensemble des créateurs d'entreprise (dispositif Accre)

Investissement, innovation

Le Gouvernement veut encourager la prise de risque, l'investissement dans l'économie réelle et dans l'innovation. Pour cela, la fiscalité du capital va être doublement allégée :

- Par la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus de l'épargne remplaçant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux
- Par la création d'un impôt sur la fortune immobilière remplaçant l'impôt de solidarité sur la fortune

Environnement, logement

Le crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique devait prendre fin le 31 décembre prochain. Il devrait finalement être reconduit en 2018, avec quelques ajustements. Les particuliers qui font réaliser des travaux de rénovation dans leur habitation principale pourront toujours en imputer une partie sur leurs impôts. Les ménages en "précarité énergétique" devraient également bénéficier d'aides financières grâce au "chèque énergie". En sens contraire, le prix du gazole va être progressivement aligné sur celui de l'essence et le malus automobile va être renforcé.

Côté logement, outre la réforme des aides, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de reconduire pour 4 ans le

dispositif Pinel en faveur de l'investissement locatif dans le neuf, ainsi que le mécanisme du prêt à taux zéro.

Nous reviendrons en détail sur toutes ces nouveautés lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2018 par les parlementaires, entre octobre et décembre prochain. Dès à présent, vous pouvez en prendre connaissance en consultant le [Dossier de présentation du projet de loi de finances pour 2018](#).